

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202401-015

Du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : THIBON Jean-François (pouvoir de DUCROS Loïc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de DJANN Nicole), POUGET-TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 24 janvier 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : RENOUELEMENT DU CDD EN CONTRAT DE PROJET
POUR LE CONSEILLER NUMERIQUE DU POLINNO**

Le Président rappelle que pour assurer l'animation de la MicroFolie du Polinno, un emploi non permanent de conseiller numérique à temps complet à été créé à compter du 28 février 2022 relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint administratif, technique ou d'animation. Cet emploi a été créé pour une durée de 2 ans dans le cadre d'un contrat de projet.

Pour les collectivités recrutant un conseiller numérique aujourd'hui en contrat de droit public, l'Etat verse une subvention dégressive sur 3 ans.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour 3 ans à compter du 28 février 2024 dans le cadre d'un contrat de projet au grade d'adjoint technique à temps complet sur un emploi non permanent.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Prolonger l'emploi non permanent de conseiller numérique, par CDD de 3 ans, à temps complet à compter du 28 février 2024,

Utiliser la procédure de contrat de projet, comme support juridique du CDD,

Solliciter les aides de l'Etat pour le conseiller numérique,

Autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat pour le recrutement et le financement d'un conseiller numérique,

Charger le Président de la mise en œuvre de la présente décision,

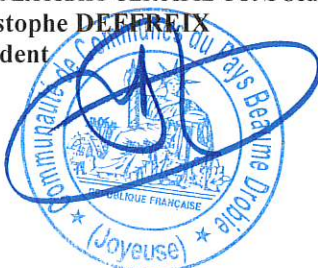
Inscrire les crédits correspondants aux budgets.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président



Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

